



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du LUNDI 29 octobre 2018

PV 3-2018

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Sébastien Jaquier, ouvre cette séance, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse et le public.

Quorum

40 membres présents, 5 membres absents excusés.

Ordre du jour et documents

Mesdames les conseillères Cynthia Fivaz et Stéphanie Reda ont déposé un postulat « Sauver des vies par l'achat d'un défibrillateur et la formation de citoyens volontaires à la réanimation cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur », le Président, M. Sébastien Jaquier, propose de traiter cet objet séance tenante et de modifier l'ordre du jour en conséquence.

L'Ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité et est suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin a suscité 2 modifications, soit :

- p.3, au chapitre Finances, 3ème ligne avant la fin il est noté : Il est apparu que le Canton appliquera, modifié comme suit : Il est apparu que le Canton **applique...**
- p. 10, dans les divers et propositions individuelles, C'est **la commission des finances** et non pas la Commission de gestion.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin, avec les modifications ci-avant, est accepté à une large majorité des voix et 3 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Votations

Lors des votations du 23 septembre, la participation de notre commune aux 3 scrutins a été de **46 %** et les résultats ont été les suivants :

1. Initiative Velo : **OUI à 89.69%**
2. Initiative Aliments équitables : **OUI à 60.31%**
3. Initiative Souveraineté alimentaire : **OUI à 55.29%**

Les prochaines votations auront lieu le dimanche 25 novembre et porteront sur les objets fédéraux suivants :

1. Initiative «Pour la dignité des animaux de rentes agricoles (Initiative pour les vaches à cornes) »
2. Initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (Initiative pour l'autodétermination)»
3. Modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)

Courriers reçus

29.09.2018 : Swisscom, Lettre aux communes 2018/3 (nouvelles de Swisscom pour les autorités et la politique

La lettre et son annexe sont à disposition des conseillères et conseillers qui seraient intéressés.

4. DATES DES SÉANCES 2019

Les dates suivantes ont été retenues pour les séances du Conseil communal en 2019 :

- Mercredi 27 mars
- Mercredi 12 juin (comptes 2018)
- Mercredi 30 octobre (arrêté d'imposition)
- Mercredi 11 décembre (budget 2020)

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Ingrid Rossel, Syndique

Journée de l'inauguration officielle de la RC 177

La municipalité a participé à la journée de l'inauguration officielle le 4 octobre en présence de notre Présidente du conseil d'Etat Nuria Gorrite. Ce fut une journée historique pour notre commune. Un livre a été édité retraçant l'histoire de la RC 177, il est magnifique, il a été édité à 3000 exemplaires, et se vend à la librairie Payot. La Municipalité a acheté un livre à chacun des Conseillères et Conseillers (à disposition à la sortie de la séance ou au bureau communal).

AsiVenoge

Le comité directeur étudie actuellement la construction de 8 classes primaires sur le site de Penthalaz. En effet il nous manquera 4 classes à l'horizon 2020 et 4 classes supplémentaires pour 2022. Au vu des différentes problématiques liées au PGA de Penthalaz, nous devons prévoir la construction de 4 portakabins pour une période transitoire.

Nous allons lancer d'ici quelques jours un appel d'offre de marché public pour les transports scolaires conjointement avec l'Asicope et l'AsiCoVV

Asicope

Une révision des statuts de l'Asicope est nécessaire. Nos statuts actuels contiennent des articles pour les établissements primaires et secondaires. Nous devons impérativement éliminer les articles qui concernent le primaire, car dès le mois d'août 2019 l'Asicope ne sera plus qu'un établissement secondaire.

Toutes les communes présenteront donc un préavis pour modifier les statuts.

Bibliothèque

Mme Florence Paratte a assumé pendant 7 ans l'animation « né pour lire » à la bibliothèque de notre village. Nous la remercions sincèrement pour toute sa disponibilité et le temps qu'elle y a consacré, cela fait vraiment plaisir.

ARGDV

La saison des concerts du mercredi de musique classique a repris le 10 octobre 2018 avec un premier concert à Penthalaz

Les suivants auront lieu à :

- Echallens le 7 novembre
- Cugy le 5 décembre
- Sugnens le 23 janvier 2019
- Vufflens-la-Ville 20 mars 2019

- Echallens le 1 mai 2019

Les musiciens de ces concerts sont des artistes confirmés de niveau international, que vous pourriez également entendre à Gland à St Sulpice ou à Lausanne et Genève, voire dans le monde entier pour certains.

M. Olivier Berthoud

Pas de communication.

M. Eric Maeder

Jubilés

Une délégation municipale s'est rendue auprès des personnes suivantes :

- M. Gabriel Bridy qui a fêté ses 90 ans
- Mme et M. Maria Helene et Peter Baumann, Mme et M. Christianne et Jean-Luc Schupp, Mme et M. Heidi et Hanspeter Stettler qui eux ont tous fêté leurs noces d'or 50 ans de mariage

Comme le veut la tradition, ils ont reçu un cadeau et les meilleurs vœux des Autorités.

Fête nationale

Plus de 200 personnes ont participé à la manifestation. Comme chaque année l'apéro et le repas ont été offerts par la Commune. Le Badminton club s'est occupé de l'organisation et de la préparation du repas.

Merci au Badminton pour l'organisation de cette soirée et l'Harmonie du Pontet pour les prestations musicales, et merci également Monsieur Vou Tran pour son discours, il nous a parlé de l'intégration. Il a été fortement applaudi, son discours est sur le site internet de la Commune.

Marché artisanal

Le 25 août marché artisanal 80 stands ont animé notre village. La Municipalité remercie les organisateurs et les encourage à maintenir cette tradition en 2020 ça sera la 20^{ème} éditions.

Pour info la commune soutient l'organisation du marché à raison de 1500.-

Sortie des aînés

La traditionnelle sortie de nos aînés a eu lieu le 28 août 79 personnes ont participé.

Au programme : Le café a été pris au restaurant La Pêcherie à Allaman, suivi de la visite des caves de La Côte. Nous avons mangé à la Ferme Aux Creteigny à Bussy-Chardonnay. La fin de journée s'est poursuivie par la visite d'Aquatis

Une superbe occasion pour la délégation municipale de rencontrer nos aînés, une génération de personnes agréables et reconnaissantes.

Accueil des nouveaux citoyens

Le 5 octobre nous avons reçu les nouveaux citoyens, les babys 2000 12 jeunes ont répondu à notre invitation. Après une visite de la station de pompage de l'eau de Vufflens-la-Ville-Mex-Villars-St-Croix avec explication technique de mon Collègue Michel Gruaz, nous nous sommes rendus au refuge pour terminer la soirée autour d'une fondue chinoise. Chaque participant a un reçu un cadeau de la part de la commune. Une soirée forte sympathique qui nous a permis de mieux connaître cette jeune génération.

Nouveaux habitants

Cette soirée a été annulée pour cause de manque de participants.

Routes

Des travaux d'entretien routier seront effectués en novembre par la réfection de la cunette en pavé de la Grand-rue et de la Route de Bovon.


Espace café

Les travaux ont commencé début juillet, le planning est maintenu, le bâtiment devrait être hors d'eau d'ici la fin de l'année, les courts de tennis sont pratiquement terminés. (les propos de M. Maeder sont accompagnés d'une présentation photographique de l'avancement des travaux).

Contrôles de vitesse

A la demande de plusieurs conseillers, plusieurs contrôles de vitesse ont été effectués entre juillet et octobre 2018.

Contrôles radar 2018 Vufflens-la-Ville

	Date	Valeurs	Estimation Véhicules	Vd[km/h]	Vmax[km/h]	V85 [km/h]	Seuil de vitesse
Cuvillard montée (masqué)	13 au 20 sept.	35203	9577	39	87	47	50Km/h
Cuvillard montée (visible) RC ouverte	4 au 11 oct.	26899	6257	39	72	47	50Km/h
Cuvillard descente (masqué)	2 au 9 juillet	25895	6774	44	80	52	50Km/h
Cuvillard descente (visible) RC ouverte	20 au 27 oct.	19227	4770	42	86	50	50Km/h
Grand-Rue direction Bobst (masqué)	5 au 12 août	25692	5018	30	60	35	30Km/h

Ces contrôles ont été effectués « masqué » ou « visible ». Dans tous les cas, on constate que la V85 est respectée.

Des commentaires positifs de citoyens ont été adressés à la Municipalité, suite à l'ouverture de la RC 177.

M. Michel Gruaz

Domaine de l'eau

Les 12 derniers compteurs d'eau seront remplacés cette semaine au chemin du Moulinet. En ce qui concerne les factures d'eau 2018, tous les abonnés recevront deux factures. Une relative à la consommation d'eau sur la base de l'index de l'ancien compteur. Celle-ci comprendra également la taxe d'épuration et la taxe annuelle d'utilisation des conduites d'eaux usées, basée sur la consommation d'eau. Une deuxième facture prendra en considération l'index du nouveau compteur et comprendra la taxe de consommation de l'eau, la taxe annuelle d'abonnement, la location du compteur pour 2018, les taxes d'épuration et d'utilisation des conduites d'eaux usées ainsi que la taxe d'utilisation des conduites d'eaux claires de l'année, basée sur la surface imperméable des parcelles concernées.

Entente intercommunale des eaux Vufflens-la-Ville, Mex, Villars-Ste-Croix EIEVMV.

Après avoir déploré en juin une nouvelle défection d'une des deux pompes, la quatrième depuis 2004, alors qu'une durée de fonctionnement de 15 ans au moins peut être logiquement attendue, nous avons pris des mesures, certes coûteuses, mais de l'avis du comité nécessaires afin que nos pompes aient dorénavant une longévité normale. Nos pompes souffrent d'une énorme corrosion qui attaque toute la tuyauterie mais aussi l'enveloppe protectrice du moteur, permettant par la suite à l'eau d'entrer dans le moteur et

provoquant son explosion. Pour tenter d'y remédier, après conseils de bureaux et entreprises spécialisées, nous avons fait procéder à une modification des mises à terre, susceptibles de provoquer les courants vagabonds. Le 7 novembre nous ferons poser une protection cathodique et modifier l'électronique pour reprendre les informations de ladite protection. Nous remplacerons la pompe défectueuse par une pompe plus puissante devant éviter un échauffement excessif. L'ensemble des mesures représente un investissement de l'ordre de Fr. 50'000.- qui sera prélevé du fonds de réserve de l'EIEDVMV, lequel est actuellement de Fr. 203'000.-. Nous réalimenterons ce fonds à raison de Fr. 15'000.-/an au cours des trois prochaines années.

Puits de pompage

Contrairement à ce que déplorent de nombreuses communes, notre nappe phréatique demeure à un très haut niveau malgré la sécheresse de l'été et de cet automne. Elle se situe à un niveau inférieur d'à peine un mètre par rapport à la normale. Aussi n'avons-nous pas pris la moindre mesure de rationnement du précieux liquide.

M. Olivier Duperrut

Je vous propose un petit tour des travaux effectués sur deux de nos bâtiments communaux, à savoir :

A la salle de sport

Le fond des couloirs, des vestiaires et des douches ont été poncés, nettoyés et peints pour leur redonner un nouvel aspect après 19 ans d'utilisation.

Un mur a été confectionné entre l'entrée de la salle de sport et l'appartement de fonction du concierge. Il donne entière satisfaction et atténue grandement les nuisances sonores liées à l'utilisation de la salle de sport.

Une clôture a été posée pour délimiter le jardin de l'appartement de fonction, ce qui permet de retrouver une certaine intimité à la famille Batista. En effet, il y avait trop de passage d'enfants, de personnes ou même de chiens qui prenaient cet espace comme raccourci, certains s'arrêtant même sur leur terrasse.

Le nouveau collège

Il a lui aussi retrouvé un nouvel aspect et des couleurs rafraîchies.

Les faces ont été lavées, l'isolation périphérique a été réparée afin d'éviter des infiltrations d'eaux. Des plaques de fibrociments ont été posées au bas du bâtiment pour éviter les dégâts dans l'isolation que nous avons dû réparer lors des travaux de réfection.

L'avant toit en bois a lui aussi été poncé et imprégné de 3 couches de protection.

ZI de la Plaine

La Municipalité a approché plusieurs entreprises pour leur demander qu'elles baissent l'intensité lumineuse de leur site.

Urbanisme

Une séance concernant le développement du Plan de quartier « En Villard » a eu lieu dans les bureaux du SDT à Lausanne, le 4 juillet dernier en présence de Me Guignard – avocat des propriétaires et une délégation municipale. Le chef de service M. Imhof a annoncé que le Canton ne donnera pas suite à ce projet et classe le dossier de manière définitive.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 6/2018 CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR KUBOTA

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission

S'agissant d'une dépense extrabudgétaire, et conformément à l'article 39 du Règlement communal, cet objet a été examiné conjointement par une commission ad hoc et par la Commission permanentes des finances :

- Le rapport de la commission formée de M. Raymond Lambelet (Président), Mme Stéphanie Goldstein Moret et M. Pierre-Louis Savoy a été lu par le Président, Monsieur Raymond Lambelet. La commission propose à l'unanimité d'approuver le préavis. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (1).
- Mme Nadine Frossard Goy s'étant excusée pour la séance de ce jour, le rapport de la commission permanente des finances formée de Mme Nadine Frossard Goy (Présidente), M. Nicolas Pittet, M. Quentin Riva, Mme Fanny Falconnet et Mme Cynthia Fivaz a été lu par M. Nicolas Pittet. La commission propose à l'unanimité d'approuver le préavis. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (2).

Discussion

M. Vigouret informe qu'il a cherché sur le site internet de la société Kubota et a constaté que ce tracteur ne figure plus au catalogue actuel du fabricant. Il a cherché le prix de vente qui se situe à 20'000 euros : peut-on obtenir encore un rabais supplémentaire ?

M. Maeder répond que le prix d'un Kubota en Suisse vaut CHF 40'000.--, nous bénéficions d'un rabais parce que le fournisseur a racheté l'hiver passé en action 5 Kubotas de ce type, donc il y a un rabais supplémentaire, c'est pourquoi il coûte CHF 28'000.— mais ce Kubota est équipé d'autres accessoires, c'est pourquoi il revient à CHF 36'000.—.

Ce n'est donc pas la politique de la commune d'aller acheter en France. Une autre commune est intéressée par ce tracteur donc il ne faudrait pas trop tarder pour se décider à cet achat.

M. De Buren demande ce qu'il en est de l'ancien tracteur ? Est-il repris ou revendu ? Le tracteur passe-t-il dans le garage avec ses dimensions ?

M. Maeder répond que l'ancien tracteur sera repris par le fournisseur ainsi qu'une balayeuse et du matériel non utilisé depuis 15 ans et qui prend de la place.

Il répond également que le tracteur rentre parfaitement dans le garage, il a les mêmes dimensions que l'ancien.

M. Bütticker demande à partir de quand le tracteur sera utilisable ?

M. Maeder répond que si ce soir l'achat du Kubota est accepté, il faudra attendre le délai référendaire d'un mois et ensuite l'acquisition de ce tracteur sera possible. Actuellement il est en stock.

Adoption du préavis

La discussion n'étant plus demandée, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 6/2018 du 3 septembre 2018
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet et de la commission des finances

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2018 d'un montant de CHF 36'000.- pour l'achat d'un tracteur Kubota;
2. De financer l'achat de ce tracteur par la trésorerie courante.

La proposition est acceptée à la large majorité et 1 abstention.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 7/2018 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ET TARIFS DES ÉMOLUMENTS DU CONTRÔLE DES HABITANTS

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission formée de Mme Marie-Hélène Baumann (Présidente), Mme Yvette Fishmann et de M. Pierre-Alain Cochand a été lu par la Présidente, Mme Marie-Hélène Baumann. La commission propose à l'unanimité d'approuver le préavis. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (3).

Discussion

M. Bütticker demande un éclaircissement sur l'art. 15 du règlement de l'application de la loi du contrôle des habitants indiquent que les émoluments ne peuvent pas dépasser CHF 30.-- mais l'art. lettre G & H indique que ces émoluments peuvent aller jusqu'à 200.-- pourquoi ?

Mme Rossel répond qu'ils sont partis sur la base de l'article type qu'ils ont reçu de l'Etat. L'Etat avait déjà cet article tel que proposé.

Mme Gindroz explique en sus que ce sont les émoluments fixes qui sont jusqu'à 30.--. Ceci a été visé par le service de la population des étrangers.

Mme Nicollerat informe qu'en 2016 il y avait une polémique autour de la transmission de données personnelles des citoyens de communes vaudoises au bureau vaudois d'adresses (BVA), et il avait été indiqué que tout citoyen pouvait s'opposer à ce que leur données soient transmises. Est-ce toujours le cas ? et est-ce que les gens sont informés de cette possibilité ?

Mme Gindroz répond que le BVA ne communique plus d'adresse.

Mme Nicollerat demande si le contrôle des habitants donne ces infos aux autres établissements de type commerciaux ?

Mme Gindroz répond que c'est restrictif, la commune peut communiquer l'état civil, la date de naissance, l'adresse, la date de destination, d'arrivée, de départ, le lieu du séjour précédent et le nom et prénom du conjoint.

Mme Nicollerat demande si les citoyens peuvent s'y opposer ?

Mme Gindroz répond qu'elle peut mettre une remarque sous le citoyen qui s'y oppose et dans ce cas, aucun renseignement ne sera donné.

Mme Fivaz dit qu'on peut s'adresser par écrit à la Municipalité si un citoyen ne veut pas qu'on donne des informations et la Municipalité répond par écrit qu'ils ont pris note.

Mme Gindroz répond qu'il n'y a plus de listing BVA, mais ce sont souvent les assurances maladie qui demandent la date d'arrivée ainsi que de départ, mais il n'y a pas de choses personnelles qui sont communiquées.

Mme Rossel s'interroge que si dans le cadre d'une demande AVS ou LPP, les informations ne peuvent vraiment pas être données. Il est répondu que ça serait vraiment que dans le cadre publicitaire ou commercial.

Mme Rossel informe que Mme Gindroz fait quand même bien attention à demander aux citoyens à l'inscription quelles informations ils veulent ou non donner.

M. Vigouret demande s'il ne serait pas possible d'informer la population à travers le BIOV que les personnes sont autorisées à demander qu'aucune information ne soit donnée que sur demande. Beaucoup de gens ne le savent pas.

Mme Rossel indique qu'une communication dans le BIOV pourra être faite ultérieurement.

M. Parrat s'interroge : Depuis 30 ans des émoluments ont été perçus alors que le règlement communal n'avait pas été signé par le Canton de Vaud. Selon les comptes, il constate qu'un montant de 9'615.- CHF a été perçu

Mme Rossel informe que le document de 1984 figurant aux archives de la Commune comporte bien les sceaux et signatures de la Municipalité et du Conseil, aucun document n'a été retrouvé avec la signature du Canton. S'agissait-il d'une copie non signée ? Il s'avère donc effectivement que des émoluments ont été perçus de manière indue. Mais cependant, ces émoluments prélevés correspondaient à une prestation effective et sur la base d'un règlement validé par les autorités communales.

M. Trottet demande s'il ne serait pas judicieux de refaire un tour des règlements pour voir s'il y en a d'autres qui ne seraient pas signés.

Mme Rossel répond qu'après analyse, il n'y a que celui-ci ; les autres règlements étant signés par le Canton.

Adoption du préavis

La discussion n'étant plus demandée, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 7/2018 du 27 août 2018
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'accepter le règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants, tel que présenté en pièce jointe du préavis.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 8/2018 ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission

Mme Nadine Frossard Goy s'étant excusée pour la séance de ce jour, le rapport de la commission permanente des finances formée de Mme Nadine Frossard Goy (Présidente), M Nicolas Pittet, M. Quentin

Riva, Mme Fanny Falconnet et Mme Cynthia Fivaz a été lu par Mme Fanny Falconnet. La commission propose à l'unanimité d'approuver le préavis. Il figure en annexe du procès-verbal (4).

Discussion

M. Blanc ne comprend pas l'influence sur les rentrées fiscales de la mention « l'administration seulement » figurant dans le rapport de la commission ?

M. Berthoud répond que les Coopératives ne paient pas énormément d'impôts, puis l'activité de la Coop à Vufflens est peu significative par rapport à la masse totale des activités de la Coop.

Adoption du préavis

La discussion n'étant plus demandée, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 8/2018 du 3 septembre 2018
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet et de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. de fixer à 67% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2019, le taux de l'arrêté d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales;
2. de maintenir inchangés, pour l'année 2019, les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition ;
3. de maintenir à 5% l'an le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l'autorité communale ;
4. de maintenir le coefficient des amendes, lors de soustractions d'impôts et de taxes qui sont propres à la Commune, soit huit fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci.

La proposition est admise à l'unanimité.

9. POSTULAT DE MESDAMES LES CONSEILLÈRES S. REDA ET C. FIVAZ « SAUVER DES VIES PAR L'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR ET LA FORMATION DE CITOYENS VOLONTAIRES À LA RÉANIMATION CARDIAQUE ET À L'UTILISATION D'UN DÉFIBRILLATEUR »

Propos préalables du président

Avant de donner la parole à Mmes Cynthia Fivaz et Stéphanie Reda pour la lecture de leur postulat, M. S. Jaquier, Président rappelle à l'assemblée le rôle et l'enjeu d'un postulat, selon l'article 61 du Règlement communal. Il rappelle également la procédure définie aux articles 62 et 63 du Règlement communal.

Présentation des auteurs

Mmes Cynthia Fivaz et Stéphanie Reda donne ensuite lecture de leur postulat. Le document est joint au procès-verbal (5).

Discussion

M. Bandini demande si les gens qui ont été approchés savent combien faudrait-il de défibrillateurs pour couvrir un village comme Vufflens-la-Ville ?

Mme Fivaz répond qu'en effet un défibrillateur en haut du village et un autre en bas du village serait parfait.

Décision

Suite aux délibérations, le postulat « Sauver des vies par l'achat d'un défibrillateur et la formation de citoyens volontaires à la réanimation cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur » est soumis au vote :

- a) Le renvoi du postulat à l'examen d'une Commission est refusé à une large majorité et 1 abstention.
- b) La prise en considération immédiate et le renvoi à la municipalité du postulat est accepté à la large majorité et 1 abstention.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Récusation au sein des Conseils communaux

M. De Buren aborde un point controversé, qu'est la récusation, aussi bien au sein de notre conseil que dans d'autres communes, et de mentionner que deux articles ont été publiés dans les magazines « Canton, Commune » de l'Etat de Vaud et dans « Point UCV » de l'Union des Communes vaudoises, qui fournissent des explications sur l'interprétation de ce sujet. Et de citer notamment, que dans le magazine de l'UCV un exemple est donné d'un président d'un tennis-club en faveur duquel le conseil communal doit décider le cautionnement de la Commune pour la construction de nouvelles infrastructures. M. De Buren s'interroge non pas sur le fond, mais sur la procédure à adopter dans le futur, à savoir comment sera traité ce genre de procédure si on retrouve un cas tel que le tennis.

M. Jaquier est mitigé par l'analogie qui est faite avec le cas traité par notre Conseil dans le cadre du bâtiment polyvalent, car pour lui le Président du tennis n'a pas d'intérêt personnel. Il rappelle également que dans ce cas la récusation avait été soumise au vote du Conseil communal. Il se demande s'il ne faudrait pas nommer une commission qui pourrait définir des principes d'application.

M. Vanderweckene souligne que dans ce genre de situation, il est difficile de donner une règle générale, mais qu'il s'agit plutôt de régler au cas-par-cas. Il serait plus judicieux que chaque conseiller puisse prendre connaissance du texte des articles afin de pouvoir traiter ce genre de cas dans le futur.

M. O. Berthoud indique que dans l'exemple cité dans l'article de l'UCV, on ne connaît pas l'état de fait et qu'il est ainsi difficile de faire un parallèle avec le cas traité par notre Conseil. En outre, il rejoint l'avis de M. Vanderweckene et rappelle que les intérêts personnels et financiers sont différents.

Afin que chaque Conseillères et Conseillers puisse se forger leur propre opinion, les 2 articles mentionnés seront joints à l'envoi de la prochaine convocation du Conseil communal.

Circulation secteur Marteley - Grand-Vigne

M. Parrat mentionne que le secteur Marteley - Grand-Vigne est fortement mis à contribution, d'une part côté Penthaz avec la construction du bâtiment polyvalent et côté Grand-Vigne et salle de gym avec un grand projet de construction en cours avec 40 places de parking intérieures et extérieures. La circulation devrait augmenter et le trafic pourrait être perturbé sur le carrefour vers la salle de gym. Quelles mesures la Municipalité pense-t-elle prendre dans ce secteur ? Est-ce qu'une analyse a été réalisée ? Quelles sont les mesures qui pourraient être entreprises et à quel coût ?

M. Maeder répond que concernant Grand-Vigne, le dossier a été envoyé au voyer qui a validé la demande. Le parking ne sort pas sur le carrefour juste devant la salle de sport, il est décalé. C'est une zone 30 km/h, le parking qui va se construire n'est pas plus important que le parking qui est au Grands-Champs et qui sort sur le Cuvillard, ni même que celui qui se trouve à la Ruelle et contient une trentaine de places.

M. Trottet aimerait encourager quand même une étude sur le trafic, certes il salue la décision de la Municipalité qui a réduit le trafic à 30 km/h, mais cela reste quand même un endroit où il y a beaucoup d'enfants car proche d'une salle de gym et il faut quand même tenir compte de ce facteur. La situation de la Ruelle est également problématique. Il encourage donc la Municipalité à réfléchir à cette problématique et à donner une réponse au prochain Conseil.

Circulation dans le village

M. Lambelet souligne que beaucoup de voitures empruntent dorénavant la RC177 et c'est une bonne chose. A l'époque une discussion avait été ouverte quant à passer tout le village à 30 km/h une fois la RC 177 en service. Qu'en est-il ?

M. Maeder rappelle que le point sensible reste le Cuvillard. Le passage du Cuvillard à 30 km/h a été refusé par le service DGMR au vu de ces nombreuses priorités de droite et de tous les chemins débouchant sur le Cuvillard qui auraient ainsi la priorité. En hiver la situation pourrait être chaotique.

M. Maeder s'interroge s'il serait opportun de mettre un 30 km/h aux chemins des Grands-Champs, du Calamottet ou de l'Arzillier, y a-t-il réellement un problème de vitesse ? Il est répondu que oui.

M. Maeder répond que le 30 km/h peut être instauré dans ces chemins, mais il pense que le problème sera le même dans l'Arzillier avec les priorités de droite.

M. Blanc : et pourquoi pas le Cuvillard ? Il mentionne à ce sujet qu'au cours d'une discussion qu'il avait eue, il y a plusieurs années avec l'ancien voyer cantonal et en présence de M. Bernard Goy, Conseiller Municipal à l'époque, ce dernier ne voyait aucun inconvénient à faire des priorités de droite dans le Cuvillard.

M. De Buren attire notre attention sur le fait que dans des zones 30, la priorité n'est pas aux piétons mais aux voitures et qu'il n'y a pas la possibilité de faire des aménagements en faveur des piétons. Et de citer l'exemple de la Grand-Rue où il n'y a pas de trottoir et pas de passage à piétons devant l'école. Il serait également possible de baisser la vitesse à 30 km/h, sans passer en zone 30 km/h.

M. R. Lambelet, revenant à ses propos ci-avant, rappelle qu'il y a beaucoup d'attente dans le village et que la population attend une réponse à la question : que devient la circulation dans le village suite à l'ouverture de la RC 177 ?

Mme Rossel répond qu'en effet, à l'époque des discussions sur la RC 177, la volonté de la Municipalité était de pouvoir passer le village en zone 30 km/h. Cependant, les routes appartiennent encore au Canton. Elle n'est pas contre l'étude de mettre le village à 30 km/h mais cela demande un peu plus de réflexion.

M. Goy souligne qu'avec des aménagements visuels, il serait possible de réduire la vitesse dans le village, sans avoir recours à des zones 30 km/h ou des équipements routiers supplémentaires. En outre, il pense que ça serait bien, de temps en temps, de sortir le radar et ainsi faire sortir le portemonnaie aux contrevenants.

M. Trottet rajoute que le but est de restreindre la traversée du village par des non-résidents et à les contraindre à utiliser la RC 177. Il s'agit d'avoir une vision globale de la circulation dans le village et non à traiter au cas-par-cas et de mener des réflexions sur la base des mesures effectuées au cours des 10 dernières années, et avoir une vision cohérente pour que les piétons, enfants et cyclistes soient à l'aise.

Route cantonale direction Bobst

M. Vigouret rappelle qu'il y a plusieurs années, il avait demandé la réfection de la route sortie Vufflens direction Bobst. A l'époque, la réponse de la Municipalité avait été d'attendre la construction de la RC 177 afin de ne pas augmenter le trafic dans Vufflens-la-Ville. Aujourd'hui que la RC 177 est ouverte, et que l'état de cette route se dégrade continuellement, est-ce que le Canton ne pourrait pas être relancé, et être mis devant le fait accompli : assumer la responsabilité en cas d'accident.

Mme Rossel informe que chaque année une lettre est écrite au Canton dans ce sens.

M. Maeder indique que selon ses informations, la réfection pourrait intervenir en 2020, pas avant.

Mme Baumann rappelle qu'elle avait fait la demande de construire un trottoir sur cette route. En cas de réfection, cette demande pourrait-elle être prise en compte ?

M. Maeder informe que cette demande a été adressée au Canton, et qu'à ce jour aucune réponse n'a été reçue. En outre, il rend attentif que si l'on souhaite un trottoir ou une piste cyclable, il faudra élargir la route et exproprier des agriculteurs et trouver des terrains de compensation.

Comptage des véhicules

M. S. Berthoud, en remerciant pour les données de mesures de véhicules déjà présentées en début de séance, demande si le Canton va donner le résultat sur les mesures du trafic, qu'il mène actuellement suite à l'ouverture de la RC 177.

M. Maeder répond que des mesures sont encore en cours. La DGMR donnera les résultats une fois que ces mesures seront terminées. On pourra ainsi comparer ces données avec les données historiques afin de mesurer la baisse du trafic dans le village suite à l'ouverture de la RC 177. Réduction qui est déjà démontrée par les mesures effectuées par la commune.

M. Blanc souligne que des contrôles ont été effectués pendant les vacances scolaires ce qui n'est pas représentatif, notamment la mesure du 20 au 27 octobre de 4'770 véhicules.

Mme Rossel informe que les mesures du Canton ont été effectuées avant l'ouverture de la RC 177, hors vacances scolaires, et après l'ouverture de la RC 177, aussi hors vacances scolaires.

M. Maeder répond que dans les chiffres présentés précédemment :

- le contrôle du 13 au 20 septembre (9'577 véhicules) est hors vacances,
- les contrôles du 2 au 9 juillet (6'774 véhicules) et du 4 au 11 octobre (6'257 véhicules) incluent 2 jours de vacances
- et le contrôle du 20 au 27 octobre (4'770 véhicules) était entièrement sur une période de vacances.

Droit à l'information

M. Parrat, se référant à un article paru dans la publication du canton de Vaud « Canton-Commune » du mois de septembre 2018¹, traitant en particulier des principes de base du droit à l'information s'interroge au sujet de la transparence des informations délivrées par la Municipalité en comparant ce texte avec l'enquête publique publiée au mois de juin 2018, soit quelques jours après la séance du Conseil communal du mois de juin. Que se passe t'il entre le droit à l'information, l'enquête publique et les informations reçues ce soir au sujet de la construction en cours ? Il a également constaté une modification du projet autorisé par le Conseil par une modification du niveau du terrain. Il s'étonne de ne rien avoir entendu ce soir de la part de la Municipalité quant au projet. Il s'interroge encore plus du fait que les travaux ont débutés et qu'il y a une différence de projet. Mais au fond, s'il y a une différence de projet, est-ce qu'il y a des coûts supplémentaires. Il s'interroge sur la transparence de l'information. D'autant plus, il rappelle qu'en 2017, il était intervenu auprès de la Municipalité, avec copie au bureau du Conseil, qui n'avait pas été porté à la connaissance de celui-ci, pour un cas similaire où une présentation du projet avait faite lors de la séance du Conseil d'avril 2017, mais n'avait pas été retranscrite dans BIOV. Quel est la situation du projet quant aux coûts ? Quels sont les intentions de la Municipalité au sujet de ce projet et des autres à venir ? Il constate qu'un peu partout, les gouvernements cantonaux ou communaux et la société en général, vont dans le sens d'une plus grande transparence. Il n'est pas non plus pour une information totale, sachant que

¹ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/canton-communes/fichiers-pdf/N__50_-_Septembre_2018.pdf

certaines objets doivent être menés de manière discrète pour pouvoir aboutir. Cependant lors d'éléments importants d'enquête publique ou de publications, il devrait y avoir une information. Il se sent blessé en tant qu'élu, que lors d'une séance du Conseil, aucune information sur une enquête publique en cours ou sur le projet en cours ne soit fournie.

M. Fabre : de quel projet parle-t-on ?

M. Parrat : enquête pour la construction nouvelle, modification des aménagements extérieurs, construction d'un terrain de pétanque et d'un bâtiment secondaire (WC, local poubelles).

M. Parrat mentionne qu'il y a également une enquête pour la modification des niveaux du terrain, face à cette modification du projet le budget est-il modifié ?

M. Duperrut informe que l'enquête complémentaire pour le WC et local à poubelle fait suite à une remarque formulée lors de la première mise à l'enquête. Ces travaux feront l'objet d'une demande au Conseil ultérieurement, les devis n'étant pas encore rentrés à ce jour. Concernant la modification du niveau du terrain, la Municipalité fournira une réponse ultérieurement.

M. Parrat insiste sur le fait que son intervention porte sur le droit à l'information et non sur le projet.

Dépôt d'une motion

M. Parrat dépose au bureau une motion à traiter lors la prochaine séance du Conseil, portant sur « modification de l'article 57 du RGPA concernant le profillement (gabarit) de la construction lors d'une enquête publique ».

CLÔTURE

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Sébastien Jaquier, a clos la séance en remerciant l'Assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration.

La séance a été levée à 21h50.